

Connexions

Bulletin d'information de la Commission des droits
de la personne du Manitoba

Volume 7 Numéro 6

Juin 2007

Un nouveau jour se lève!

Journée nationale des Autochtones à la Fourche



Des centaines d'élèves du primaire ont assisté à un pow-wow à la Fourche le 21 juin dernier pour fêter la Journée nationale des Autochtones. La célébration a compris un grand défilé d'entrée, la danse de clochettes et la danse du cerceau et un concert de l'ensemble Sacred Ground Singers. La manifestation a été animée par l'aîné Calvin Pompana, qui a déclaré que le 21 juin marquait la levée d'un nouveau jour.



La Journée nationale des Autochtones offre à tous et à chacun l'occasion de célébrer la richesse culturelle, les traditions et les contributions des premiers peuples du Canada, et d'y rendre hommage. La première Journée nationale des Autochtones a été proclamée en 1996. On marque l'occasion le 21 juin, date du solstice d'été.



Au cours de la cérémonie, on a rendu hommage aux arrière-grands-mères, aux grands-mères et aux mères pour avoir gardé vivants les traditions autochtones. Les spectateurs présents au spectacle de danse ont été invités à participer à la danse intertribale. L'activité a été présentée par la White Buffalo Society.

THE MANITOBA
HUMAN RIGHTS
COMMISSION



LA COMMISSION DES
DROITS DE LA PERSONNE
DU MANITOBA

Visitez notre site Web à l'adresse
suivante : www.gov.mb.ca/hrc

Les droits en question par Janet Baldwin, présidente Attention à l'écart

Il y a vingt ans, alors qu'il rédigeait les raisons justifiant une décision unanime de la Cour suprême dans la cause historique *Action travail des femmes c. La compagnie de chemin de fer Canadien National*, le très honorable Brian Dickson, C.P., a évoqué l'importance d'une « masse critique » d'un groupe antérieurement exclu d'un milieu de travail.

M. le juge Dickson a fait la déclaration suivante: Cette 'masse critique' a des effets importants. La présence d'un nombre important de membres du groupe visé élimine les problèmes de 'symbolisme'; on ne peut plus, par exemple, considérer qu'une ou deux femmes 'représentent' toutes les femmes... En outre, il ne sera pas aussi facile pour la direction de reléguer la question des femmes au second rang de ses soucis. »

Cette cause portait sur les pratiques d'embauche discriminatoires du C.N. à l'égard des femmes qui postulaient des postes d'ouvrier traditionnellement réservés aux hommes. M. le juge Dickson a noté que grâce à cette masse critique, le goût d'occuper des emplois manuels paraît moins infamant, les candidatures sont prises plus au sérieux et « il y a de bonnes chances que le système continue à se corriger lui-même ».

Ce mois-ci, une étude commandée par Statistique Canada a révélé qu'à compter de 2001, les jeunes femmes gagnaient toujours 17,9 % de moins que les jeunes hommes, et cela en dépit du fait que 31,3 % des femmes dans la main d'œuvre étaient titulaires d'un diplôme universitaire, comparativement à 21,6 % des hommes. Ces résultats s'expliquent peut-être en raison de la dévalorisation continue des emplois traditionnellement occupés par les femmes, tels que ceux dans les domaines de l'éducation et de la santé.

Lors des récentes élections provinciales, 18 femmes ont été élues à l'Assemblée législative du Manitoba. Les femmes comptent maintenant pour presque le tiers des 57 députés à l'Assemblée législative du Manitoba, chiffre qui peut bien constituer une « masse critique ». On peut bien espérer que ce résultat aidera à avancer la situation des femmes dans notre province.

Selon certaines sources, lorsqu'on l'a informé que l'Assemblée législative du Manitoba se classait maintenant au premier rang des provinces en terme de nombre de députées élues, le premier ministre Gary Doer aurait dit que le fait d'avoir plus de femmes à l'Assemblée apporterait une plus grande variété de points de vue aux débats et que « ça veut dire que les discussions autour de la table du Conseil des ministres seraient semblables à celles qui ont lieu autour de la table de cuisine ». Or, bien trop souvent, ce sont les femmes qui font toujours la plus grande partie des travaux ménagers dans la cuisine.

Un nouveau groupe extraordinaire de défense des droits des jeunes voit le jour

Au fil des ans, le Maples Unity Group travaille à la promotion des droits de la personne et lutte contre le racisme sous la direction de l'enseignant Chuck Duboff. Le groupe a connu son plus grand succès en 2005 lorsqu'il a remporté la Bourse commémorative Sybil-Shack pour la promotion des droits de la personne par la jeunesse. Ce succès a été suivi d'une autre réussite en 2006 lorsque M. Duboff a reçu le Prix manitobain du dévouement à la cause des droits de la personne.

Quels sont donc leurs projets pour l'avenir? M. Duboff dit vouloir réaliser son rêve de longue date, en formant un groupe qui réunit les jeunes leaders d'écoles secondaires partout dans la ville. Le groupe, nommé FAIRE (Fostering Awareness of Individual Rights Everywhere), regroupe déjà des élèves provenant de sept écoles urbaines.

« Le niveau d'énergie que ces jeunes gens dynamiques ont apporté aux premières rencontres m'a tellement impressionné », a dit M. Duboff, en précisant que le groupe s'est fixé des objectifs très ambitieux et que des préoccupations touchant une variété de domaines, notamment le commerce équitable, l'exploitation sexuelle d'enfants, les sans-abri et les droits de la personne, figurent sur sa liste. Selon M. Duboff, le groupe FAIRE a ciblé des projets précis et les élèves font leur possible afin de les voir porter fruit. Il ajoute que leur dévouement est illustré par le fait qu'ils tiennent des rencontres durant le mois de juin et qu'ils consacrent du temps à leurs projets au cours de l'été. « Que peut-on dire de plus au sujet de ces jeunes gens extraordinaires? », dit-il.

La Commission reconnaît le travail des jeunes et souhaite que ce groupe puisse recevoir tout le soutien nécessaire à la réussite de ses objectifs.

On accepte maintenant les mises en candidature pour le Prix d'accessibilité de Winnipeg 2007. Ce prix permet de sensibiliser le public à l'importance de l'accessibilité dans la Ville de Winnipeg. Il sera décerné aux responsables et aux concepteurs d'une installation ou d'un milieu se distinguant dans le domaine de la conception universelle. Pour vous procurer un formulaire de mise en candidature, rendez-vous sur le site www.aacwinnipeg.mb.ca ou composez le 204 986-8345.

Journée de la fierté 2007

Des milliers de personnes se sont rassemblées dans le parc Memorial et le long du boulevard alors que des centaines d'autres ont participé au défilé à partir du Palais législatif pour fêter la Journée de la fierté. Selon les organisateurs, l'édition 2007 du Festival de la fierté a été un énorme succès et l'on comptait plus de 5 000 participants (ou jusqu'à 10 000, selon une autre source) au festival gratuit en plein air, tenu le dimanche 10 juin dans le cadre de cette journée.



RÉSOLUTION DE PLAINTES CONCERNANT LES DROITS DE LA PERSONNE GRÂCE À UNE MÉDIATION EFFICACE

Le ministère de la Justice du Manitoba et la Elizabeth Fry Society s'entendent pour améliorer les conditions de vie des femmes incarcérées.

La Commission des droits de la personne du Manitoba est heureuse de l'entente conclue pour résoudre deux plaintes portées contre le gouvernement du Manitoba par la Elizabeth Fry Society en ce qui concerne le traitement des femmes incarcérées au Centre correctionnel de Portage. La Commission a intervenu en aidant les deux parties à résoudre les questions. La Elizabeth Fry Society est un organisme communautaire œuvrant auprès et au nom des femmes et des filles dans le système judiciaire.

Selon la présidente de la Commission des droits de la personne du Manitoba, Janet Baldwin, « les parties ont établi de bonnes relations de travail grâce au processus de médiation offert par la Commission. Cette entente a donné lieu à un engagement des deux côtés visant à répondre aux besoins spéciaux des femmes incarcérées. »

La présidente du conseil d'administration de la Elizabeth Fry Society, Debra Parkes, a noté que l'objectif de l'organisme est d'améliorer la situation des femmes incarcérées et de mettre en place des mécanismes servant à poursuivre sur la lancée des progrès déjà réalisés. « Un plus grand nombre de personnes sont maintenant conscientes de la situation à laquelle font face les femmes incarcérées dans cette province et y portent plus d'attention », a-t-elle dit, en ajoutant « que de nombreux groupes communautaires ont appuyé ces plaintes relative aux droits de la personne. » Elle a précisé que son organisme se réjouit à la perspective de travailler avec le gouvernement et ses partenaires communautaires pour poursuivre certaines initiatives, telles que le nouveau Comité consultatif sur les programmes s'adressant aux femmes et l'établissement de logements de transition pour femmes dans la communauté.

L'entente conclue entre la Elizabeth Fry Society et Justice Manitoba est axée sur les programmes qui répondent aux besoins des femmes, par exemple le besoin d'améliorer les possibilités de contact entre les femmes incarcérées et leurs enfants, et sur les programmes qui tiennent compte des besoins spéciaux des femmes autochtones, handicapées et enceintes.

Un résumé de l'entente est publié sur le site Internet de la Commission au www.manitoba.ca/hrc.